

Le **baromètre** de l'**UNOCAM** compare les **résultats** de l'**année complète 2021** avec ceux de l'**année complète 2019**. L'année 2020 ayant été largement marquée par la crise sanitaire.

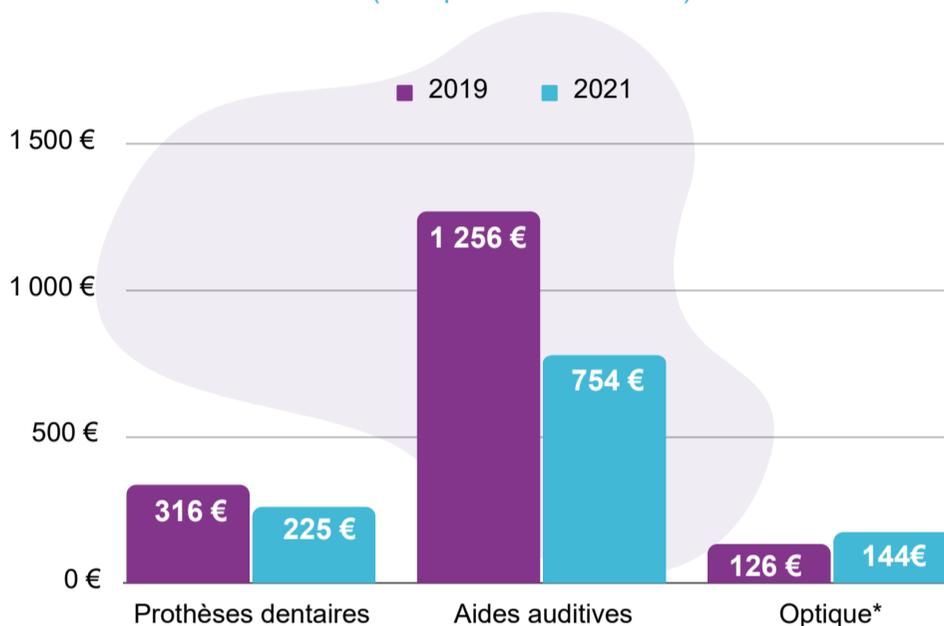
Il met en lumière les **grandes tendances** du déploiement de la **réforme 100 % santé** sur les postes : **prothèses dentaires, aides auditives et optique**.

OBJECTIFS : Améliorer l'accès aux soins Diminuer les restes à charge

Quels sont les effets sur les restes à charge ?

La réforme a eu un **impact favorable** sur les **restes à charge (RAC)** des ménages en **prothèses dentaires** et **aides auditives** grâce à une hausse de la prise en charge par les complémentaires santé. En optique, on observe une légère augmentation du RAC moyen.

Évolution du reste à charge moyen par poste
(tous paniers confondus)



* Explications sur le poste Optique

Sur l'ensemble des paniers (100 % santé et hors 100 % santé) :

- Remboursement des OCAM (Organisme d'Assurance Maladie Complémentaire) : - 13 € (prise en charge moyenne passant de 295 € à 282 €).
- Remboursement de la part AMO : - 13 € (15 € en 2019 et 2 € en 2021).

La légère hausse du reste à charge moyen des ménages en optique est à corrélérer avec le faible recours à l'offre 100 % santé.

La part remboursée par les OCAM progresse

Évolution des dépenses et des remboursements des OCAM sur les 3 postes

En millions d'euros	Année 2019	Année 2021	Évolution 2019/2021
Dépenses totales sur les 3 postes	12 527	13 993	+ 12 %
Remboursements OCAM (en % des dépenses totales)	6 937 (55 %)	8 502 (61 %)	+ 23 % (+ 6 points)

En 2021, les OCAM sont les principaux financeurs avec 61 % des dépenses totales.

Focus sur les paniers 100 % santé

Les dépenses liées aux offres 100 % santé sont majoritairement prises en charge par les OCAM et représentent 29% de leurs remboursements en prothèses dentaires, aides auditives et optique.

Part de financement des OCAM sur les paniers 100 % santé



PROTHÈSES DENTAIRES
78 % des dépenses



AIDES AUDITIVES
70 % des dépenses



OPTIQUE
80 % des dépenses